

## **Compte rendu du CSE du 9 avril 2021 : une nouvelle mesure d'austérité salariale qui ne dit pas son nom !**

*Le CSE du 9 avril était principalement consacré à la création d'un « Professeur référent du groupe d'élève » (PRE). Si cette mesure concerne au premier chef le cycle terminal des voies générales et technologiques, il n'est pas exclu qu'elle ait un impact sur la part modulable de l'ISOE de tous les professeurs principaux qu'ils exercent en seconde, en lycée professionnel ou en collège.*

### **Le PRE pour des lycéens victimes d'une réforme catastrophique**

La réforme du lycée a explosé le groupe classe. Les élèves sont confrontés à un parcours en entonnoir. Ils doivent choisir leurs spécialités qui vont déterminer leur accès ou pas à l'enseignement supérieur. La charge de travail des professeurs principaux, à tous les niveaux, devient difficilement supportable. En Terminale, il faut synthétiser les appréciations des professeurs sur chacun des 10 vœux des 36 élèves (ou plus) et s'assurer qu'aucun de ces derniers ne loupe une étape du calendrier *Parcousup*, de mars à début juillet.

Les candidats à la fonction sont de plus en plus rares et certains démissionnent en cours d'année, en raison de la charge de travail ou, tout simplement, pour dénoncer une réforme inacceptable.

### **Une nouvelle attaque contre les garanties statutaires**

Issu du comité de suivi de la réforme du lycée, dans lequel FO a refusé de siéger, le PRE serait chargé des élèves d'un groupe de spécialité et responsable d'un suivi « renforcé », donc encore plus individualisé...en lieu et place des Psychologues de l'Éducation nationale EDO, mais aussi des assistantes sociales.

À charge de l'établissement, avec vote en CA, de choisir son fonctionnement : organisation classique (un professeur principal en Première et deux en Terminale) ou des PRE en appui des professeurs principaux ou des PRE en lieu et place des professeurs principaux.

Le montant de l'indemnité n'est pour l'instant pas communiqué. Un seul « engagement » de la part du ministère : la mesure sera financée à moyens constants. Autrement dit, il faudra répartir autrement l'enveloppe dédiée à l'ISOE part modulable. Ce qui implique que les professeurs principaux, dans leur ensemble, y perdraient. Le montant de le l'indemnité en Première et en Terminale générale (906,24€ par an) est bien faible eu égard aux tâches à accomplir.

La part modulable de l'ISOE ne serait plus garantie et liée à l'exercice d'un ensemble de missions, mais décidée au niveau de l'établissement scolaire...avec les moyens du bord. C'est l'individualisation des rémunérations sur fond de coupes budgétaires dans la droite ligne du Grenelle de l'Éducation.

Il existe un précédent : les Indemnités pour Missions Particulières, enveloppe distribuée par établissement. Il n'y en a pas pour tout le monde et c'est la concurrence entre les personnels. Ce qui fait craindre que l'enveloppe globale soit répartie différemment, au détriment de tous les professeurs principaux, qu'ils exercent leurs missions en Seconde, en Lycée professionnel ou en collège.

## **Un projet de décret largement rejeté par les organisations syndicales et la FCPE**

Les organisations SNES-FSU, SNEP-FSU, FCPE, SE-UNSA, FNEC FP-FO, CGT, SNALC et SUD Éducation ont présenté le vœu suivant : « *Du fait de l'absence de présentation des modalités indemnités et de la circulaire de mise en application, les membres du CSE demandent le retrait de l'ordre du jour du CSE du 9 avril du projet de décret « Professeur référent de groupe d'élèves ».*

**Pour : 54 (FSU, FO, CGT, SUD, Solidaires, FCPE...) Contre : 0**

**Abstention : 4 Refus de vote : 6 dont la CFDT**

Le texte a été très largement rejeté avec 41 voix contre dont FO, la FSU, la CGT, SUD-Education, le SNALC. Seule la CFDT a voté Pour arguant que cette mesure, certes perfectible, était indispensable à l'individualisation des parcours qu'il faudrait étendre au collège !

**Pour : 7 dont la CFDT Contre : 41 Abstentions : 6**

**Refus de vote : 9 dont l'UNSA**

C'est un nouveau camouflet pour la réforme Blanquer du lycée dont les conséquences sont désastreuses. La FNEC FP-FO exige toujours l'abandon de la réforme du lycée et du baccalauréat.

Attachée à la liberté pédagogique individuelle, la FNEC FP-FO n'a pas pris part au vote pour les points 2 à 4 ( 2 à 3. Projets d'arrêtés fixant le programme d'histoire-géographie des classes de seconde, de première et des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle adapté pour la Nouvelle-Calédonie ; 4. Projet d'arrêté fixant le thème de culture générale des classes économiques et commerciales de seconde année pour l'année 2021-2022.)